



Conseil du développement industriel

Quarante et unième session

Vienne, 24-27 juin 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-neuvième session (22-23 mai 2013)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-9	3
I. Questions d'organisation et de procédure	10-11	4
II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012 (point 3)	12-13	4
III. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Programme et budgets 2014-2015 (point 5); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (point 6); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 (point 7)	14-22	4
IV. Cadre de programmation à moyen terme (point 8)	23-24	9
V. Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts (point 9)	25-26	9
VI. Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (point 10)	27-28	10
VII. Règlement financier (point 11)	29-30	10
VIII. Mobilisation de ressources financières (point 12)	30-32	10
IX. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 13)	33-34	11
X. Date de la trentième session (point 14)	35-36	11
XI. Adoption du rapport (point 15) et clôture de la vingt-neuvième session	37-38	11



Annexe

Liste des documents présentés à la vingt-neuvième session 12

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingt-neuvième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 22 au 23 mai 2013. Les 27 membres du Comité ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Pologne, Soudan, Suisse, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

2. Ont également assisté à la session les 58 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Israël, Kazakhstan, Lesotho, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Namibie, Norvège, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

3. L'Agence internationale de l'énergie atomique était représentée.

4. Les organisations suivantes étaient représentées: Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie et Union européenne.

5. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M. A.A. Soltanieh (Iran, République islamique d') au poste de président; S. E. M^{me} C. Stix-Hackl (Autriche), S. E. M. J. C. Marsán Aguilera (Cuba), M^{me} K. Wrona (Pologne), aux postes de vice-président; et M^{me} J. Okoth (Kenya) au poste de rapporteur.

6. L'ordre du jour de la vingt-neuvième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.29/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.

7. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

8. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa session en cours figure en annexe au présent rapport.

9. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quarante et unième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
2013/2	Situation financière de l'ONUDI	5
2013/3	Programme et budgets 2014-2015	5

2013/4	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015	7
2013/5	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015	8
2013/6	Cadre de programmation à moyen terme	9
2013/7	Règlement financier de l'ONUDI	10

I. Questions d'organisation et de procédure

10. Le 22 mai, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2013/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-neuvième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

11. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé la Vice-Présidente, M^{me} C. Stix-Hackl (Autriche), de les présider.

II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012 (point 3)

12. Le 22 mai, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière commencée le 1^{er} janvier et terminée le 31 décembre 2012 (PBC.29/3).

13. Le 23 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Commissaire aux comptes sur le point 3.

III. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Programme et budgets 2014-2015 (point 5); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (point 6); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 (point 7)

14. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 4, 5, 6 et 7.

A. Situation financière de l'ONUDI (point 4)

15. Le 22 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.29/4) et une note du Secrétariat sur l'état des contributions (PBC.29/CRP.4).

16. Le 23 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, présenté par le Président (PBC.29/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2013/2 Situation financière de l'ONUDI

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.41/4-PBC.29/4;

b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés;

d) Prie également le Directeur général de poursuivre ses efforts pour faire en sorte que les États Membres actuels maintiennent leur appui à l'Organisation.”

B. Programme et budgets 2014-2015 (point 5)

17. Le 22 mai, le Comité a examiné les propositions et les propositions révisées du Directeur général concernant le programme et les budgets 2014-2015 (PBC.29/5 et PBC.29/5/Add.1).

18. Le 23 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le programme et les budgets 2014-2015, présenté par le Président (PBC.29/L.8), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2013/3 Programme et budgets 2014-2015

Ayant examiné les recommandations du Directeur général qui figurent dans les documents IDB.41/5-PBC.29/5 et Add.1, le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Adopte le programme et les budgets de l'exercice biennal 2014-2015, tels qu'ils figurent dans les documents IDB.41/5-PBC.29/5 et Add.1;

b) Recommande à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 147 251 013 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 143 743 513 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 3 507 500 euros;

c) Recommande également à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 32 819 400 euros aux fins du budget opérationnel de l'exercice biennal 2014-2015, à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 32 765 600 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 53 800 euros, conformément aux dispositions du Règlement financier;

d) Rappelle la décision IDB.39/Dec.7 et donne acte de ce que, dès l'annonce du retrait d'un État Membre, le budget ordinaire de l'Organisation doit être réajusté de sorte qu'il ne se traduise pas par une augmentation des contributions des États qui restent Membres;

e) Souligne que toute dépense supplémentaire engagée pendant l'exercice biennal 2014-2015 et non prévue dans les propositions du Directeur général sera couverte non pas par une augmentation des contributions des États Membres mais par des économies supplémentaires;

f) Note que le Directeur général s'emploiera activement à rechercher continuellement de nouveaux gains d'efficacité et de nouvelles économies, et qu'il en tiendra les États Membres informés à travers les canaux d'information existants;

g) Note aussi que l'Organisation continuera de prendre des mesures pour réduire encore les frais de voyage, rationaliser les conditions de transport pour les voyages autorisés et veiller à leur pleine application, et renforcer la transparence à l'égard des États Membres sur cette question à travers les canaux d'information existants;

h) Note, en outre, que le Directeur général continuera de prier instamment la Commission de la fonction publique internationale de tenir compte de la situation financière de l'ONUDI et de ses États Membres lorsqu'elle procédera à un examen approfondi de l'ensemble des prestations des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et qu'il appellera l'attention sur l'importance que revêtiront les résultats de cet examen pour l'ONUDI; et prie le Directeur général de tenir les États Membres informés de ces démarches à travers les canaux d'information existants;

i) Invite le Directeur général, compte tenu des impératifs fonctionnels et structurels, à privilégier, autant possible, l'emploi de ressources humaines aux niveaux P-2 à P-4 plutôt qu'aux niveaux élevés, étant entendu qu'une telle mesure ne devrait se traduire que par une réduction naturelle des effectifs, être

sans incidence sur les dépenses et ne pas porter atteinte à la mise en œuvre des programmes;

j) Prend note de la proposition de remplacer les comptes rendus analytiques écrits dans les six langues du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale par des enregistrements numériques (IDB.41/5/Add.1-PBC.29/5/Add.1, par. 12);

k) Décide de suspendre l'application de l'article 69 du Règlement intérieur du Conseil du développement industriel pour ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions et prie le Directeur général de veiller à ce que des enregistrements numériques soient diffusés dans les six langues officielles;

l) Recommande à la Conférence générale de suspendre l'application de l'article 65 de son Règlement intérieur à sa seizième session, ainsi que l'application de la disposition contenue dans sa décision GC.3/Dec.11, qui exige l'établissement de comptes rendus analytiques sur les travaux de la Grande Commission, et prie le Directeur général de veiller à ce que les enregistrements numériques de ses séances plénières et des réunions de la Grande Commission soient diffusés dans les six langues officielles;

m) Décide d'évaluer, à sa quarante-troisième session, l'expérience acquise de la mise en place des enregistrements numériques;

n) Appuie la proposition du Directeur général de réduire la longueur des documents destinés aux organes directeurs sans nuire à la qualité de leur présentation ou de leur contenu;

o) Prend note de la proposition du Directeur général de différer l'extension du réseau des bureaux extérieurs et le prie d'y procéder dès que la situation financière s'améliorera, comme indiqué dans le document IDB.41/5/Add.1-PBC.29/5/Add.1, par. 8).”

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (point 6)

19. Le 22 mai, le Comité a examiné une note révisée du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015 (PBC.29/6/Rev.1).

20. Le 23 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015, présenté par le Président (PBC.29/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2013/4 Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.41/6/Rev.1-PBC.29/6/Rev.1;

b) Recommande à la Conférence générale d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal

2014-2015, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 67/238 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI;

c) Prie instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2014-2015, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours;

d) Demande aux États qui ont des arriérés, y compris ceux qui ne sont plus Membres de l'ONUDI, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de paiement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI.”

D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 (point 7)

21. Le 22 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 (PBC.29/7).

22. Le 23 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015, présenté par le Président (PBC.29/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2013/5 Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.41/7-PBC.29/7;

b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2012-2013, c'est-à-dire comme indiqué à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.”

IV. Cadre de programmation à moyen terme (point 8)

23. Le 22 mai, le Comité a examiné une proposition du Directeur général concernant le cadre de programmation à moyen (PBC.29/8).

24. Le 23 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le cadre de programmation à moyen terme, présenté par le Président (PBC.29/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2013/6 Cadre de programmation à moyen terme

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note de la proposition relative au cadre de programmation à moyen terme figurant dans le document IDB.41/8-PBC.29/8;

b) Rappelle la décision GC.14/Dec.18 de la Conférence générale concernant l'alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

c) Rappelle également la résolution 67/226 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2012, dans laquelle a été adopté l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

d) Recommande à la Conférence générale, à sa quinzième session, de décider qu'en attendant l'examen de l'application des dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale aux institutions spécialisées, le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 reste en vigueur jusqu'à l'expiration du prochain exercice biennal 2014-2015;

e) Recommande également à la Conférence générale, à sa quinzième session, de demander au Directeur général de soumettre, tous les quatre ans à compter de 2015, au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme de quatre ans, compte tenu des recommandations formulées dans le dernier examen complet des activités opérationnelles de développement.”

V. Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts (point 9)

25. Le 22 mai, le Comité a examiné quatre rapports du Directeur général, le premier sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (PBC.29/9), le deuxième sur le fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire (PBC.29/10*), le troisième sur le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables (PBC.29/11) et le quatrième sur les soldes inutilisés des crédits ouverts (PBC.29/12).

26. Le 23 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 9.

VI. Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (point 10)

27. Le 22 mai, le Comité a examiné le troisième rapport intérimaire des Coprésidents (S. E. M^{me} A. T. Dengo Benavides (Costa Rica) et M. A. Groff (Suisse) sur les activités menées par le groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (PBC.29/13).

28. Le 23 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 10.

VII. Règlement financier (point 11)

29. Le 22 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le Règlement financier de l'ONUDI (PBC.29/14).

30. Le 23 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Règlement financier de l'ONUDI, présenté par le Président (PBC.29/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2013/7 Règlement financier de l'ONUDI

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations présentées dans le document IDB.41/14-PBC.29/14, y compris la proposition de modification du Règlement financier jugée nécessaire pour se conformer au calendrier des sessions ordinaires des organes directeurs;

b) Décide de soumettre à la Conférence générale à sa quinzième session, pour examen et adoption, la modification du Règlement financier de l'ONUDI énoncée dans l'annexe au document IDB.41/14-PBC.29/14.”

VIII. Mobilisation de ressources financières (point 12)

31. Le 23 mai, le Comité a examiné les informations contenues dans le premier chapitre du *Rapport annuel 2012 de l'ONUDI* sur les résultats obtenus en matière de financement (PBC.29/2) et un document de séance établi par le Secrétariat sur les projets approuvés en 2012 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.29/CRP.2).

32. Le 23 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 12.

IX. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 13)

33. Le 23 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général (PBC.29/15) et une note du Secrétariat (PBC.29/CRP.3) sur les candidats au poste de commissaire aux comptes.

34. Le 23 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 13.

X. Date de la trentième session (point 14)

35. Le 23 mai, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.29/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2013 et 2014.

36. Le 23 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la trentième session, présenté par le Président (PBC.29/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2013/8 Date de la trentième session

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa trentième session les 25 et 26 juin 2014.

XI. Adoption du rapport (point 15) et clôture de la vingt-neuvième session

37. Le 23 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-neuvième session (PBC.29/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

38. Le Comité a clos sa vingt-neuvième session à 16 h 5, le 23 mai 2013.

Annexe

Liste des documents présentés à la vingt-neuvième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.29/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.29/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.29/2-IDB.41/2	12	Rapport annuel 2012 de l'ONUDI
PBC.29/3-IDB.41/3	3	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012
PBC.29/4-IDB.41/4	4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.29/5-IDB.41/5	5	Programme et budgets 2014-2015. Propositions du Directeur général
PBC.29/5/Add.1-IDB.41/5/Add.1	5	Programme et budgets 2014-2015. Propositions révisées du Directeur général
PBC.29/6/Rev.1-IDB.41/6/Rev.1	6	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015. Note révisée du Secrétariat
PBC.29/7-IDB.41/7	7	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015. Propositions du Directeur général
PBC.29/8-IDB.41/8	8	Propositions du Directeur général relatives au cadre de programmation à moyen terme
PBC.29/9-IDB.41/9	9	Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Rapport du Directeur général
PBC.29/10-IDB.41/10	9	Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire. Rapport du Directeur général
PBC.29/11-IDB.41/11	9	Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables. Rapport du Directeur général
PBC.29/12-IDB.41/12	9	Soldes inutilisés des crédits ouverts. Rapport du Directeur général
PBC.29/13-IDB.41/13	10	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Troisième rapport intérimaire des Coprésidents (S. E. M ^{me} A. T. Dengo Benavides, Costa Rica, et M. A. Groff, Suisse)
PBC.29/14-IDB.41/14	11	Règlement financier de l'ONUDI. Note du Secrétariat
PBC.29/15-IDB.41/15	13	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.29/16		Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
Documents de séance		
PBC.29/CRP.1	2	List of documents (anglais seulement)
PBC.29/CRP.2	12	Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2012. Prepared by the Secretariat

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.29/CRP.3	13	Candidates for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat
PBC.29/CRP.4	4	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
PBC.29/CRP.5/Rev.1		List of participants
